

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
R.P. 1044 KIGALI.

Kigali, le 27 AVR. 1988

no 1256 /15.03.01

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI

Objet: Célébration du 25ème
anniversaire de l'UGA.

Monsieur le Ministre,

Référence faite à votre lettre n° 216/
15.03.20 (b) AP/OR du 11 Avril 1988 adressée à Son Excellence Monsieur le
Président de la République Rwandaise concernant l'objet repris en marge et
dont une copie me fut réservée, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que, dans son Assemblée Générale du 20 Mars 1988, la Fédération Rwandaise de
Football Amateur a accepté d'organiser un mini-tournoi de Football à l'occa-
sion de la célébration du 25ème anniversaire de l'UGA.

Les modalités pratiques d'organisation
de ce tournoi vous seront communiquées incessamment.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I. à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Secrétaire Général du
Mouvement Révolutionnaire National
pour le Développement
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

HOMOLOVYANA MUDANZA

Le 27 AVRIL 1988



Rec'd
28/4/88



MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES ET
DE LA COOPÉRATION

B. P. 179 KIGALI

Kigali, le ... 11. AVR. 1988 ...

No 216 /16.02.20(b)/AP/OR

URGENT

A traiter par D.G.S.C

Date entrée : 13.14.188

N° Classement : 3.0.80/15.08

Réf. :

Annexe :

Objet :

Célébration du 25ème
anniversaire de l'OUA

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.-

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à la lettre n°0141/01.33
du 21 janvier 1988 par laquelle le Ministre à la Présidence de la République me com-
muniquait Votre instruction d'examiner avec les services concernés le concours que
notre pays pourrait apporter à la célébration du 25ème anniversaire de l'OUA.

En exécution de cette instruction, j'ai convoqué
une réunion interministérielle de concertation qui s'est tenue au Ministère des Affaires
Etrangères et de la Coopération le 4 mars 1988, regroupant les représentants des
Ministères et Offices suivants:

- le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération;
- le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif;
- le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique;
- le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat;
- le Ministère des Transports et des Communications;
- l'Office Rwandais d'Information;
- l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux.

Ladite réunion de concertation a retenu les actions
suivantes comme réalisables moyennant certaines modalités à préciser au niveau des
départements concernés:

1. un match ou un tournoi de football;
2. la radiodiffusion (et diffusion dans la presse écrite) du message de l'OUA;
3. différentes activités médiatiques pendant le mois de mai;
4. une leçon spéciale sur l'OUA le jour de l'anniversaire ou la veille;
5. des conférences sur le thème du 25ème anniversaire de l'OUA.

.../...

6. l'envoi de deux films sur le Rwanda pour projection à Addis-Abeba;
7. l'envoi d'objets d'art pour l'exposition prévue à Addis-Abeba au cours du 24ème Sommet de l'OUA.

La réunion a, en outre, demandé que le Ministère des Transport et des Communications continue d'examiner la possibilité d'émettre un timbre-poste commémoratif du 25ème anniversaire de l'OUA, en essayant de contourner les différentes difficultés clairement exposées par le représentant dudit département.

Enfin, dans le souci de célébrer avec éclat le 25ème anniversaire de l'Organisation panafricaine, la réunion interministérielle de concertation a retenu la suggestion émanant du Secrétariat Général de l'OUA et demandant aux Etats membres de rendre chômé le jour du 25ème anniversaire de l'OUA. En effet, les participants à ladite réunion ont estimé que de toute évidence la majorité des Etats membres sinon tous accorderaient un congé à leurs populations respectives le 25 mai 1988.

Il est bon de signaler, en outre, que le Secrétariat Général de l'OUA avait proposé aux Etats membres d'examiner la possibilité de déclarer jour férié le 25 mai de chaque année à partir du 25ème anniversaire de l'Organisation de l'Unité Africaine. Cette proposition n'a pas été retenue par la 47ème session du Conseil des Ministres de l'OUA réunie à Addis-Abeba en février dernier. Le Conseil des Ministres a estimé qu'une telle décision doit être laissée à la discrétion des Etats.

Tenant compte de ces considérations, je voudrais Vous proposer que le 25 mai 1988 soit déclaré exceptionnellement jour férié et chômé au Rwanda afin que ce congé, avec les autres activités prévues, contribue à rehausser l'éclat de la célébration du 25ème anniversaire de l'OUA au niveau national.

Si ma proposition rencontrait Votre accord, je voudrais signaler également que tous les départements concernés par les actions proposées dans ce cadre, et en particulier le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et l'Office Rwandais d'Information, seraient intéressés à connaître suffisamment tôt la décision sur cette proposition afin qu'ils puissent programmer le mieux possible leurs activités à cette occasion.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma plus haute considération.

Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif KIGALI.-
- Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire KIGALI.-
- Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique KIGALI.-
- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle KIGALI.-
- Monsieur le Directeur de l'ORINFOR KIGALI.-

Fr. NGARUKIYINTWALI

Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

